Le temps des décisions

Par

Publié le 31/12/2002

Au fil des mois notre bulletin s'est fait l'écho de l'actualité des OGM, des rapports s'accumulant et du débat en développement, donnant leurs inflexions au dossier OGM dans le monde.

Nous disions en janvier 2002, à l'occasion de notre première rétrospective que l'Odyssée des OGM n'avait pas eu lieu. En ce début 2003, le regard dans le rétroviseur nous amène à penser que le temps des décisions s'ouvre.

Avec la reconnaissance scientifique tardive mais maintenant avérée, d'une difficulté, voire d'une impossibilité à maîtriser les flux génétiques, avec l'accumulation des contaminations observées, l'Europe, via les Conseils des ministres de l'agriculture et de l'environnement, a proposé de renforcer son arsenal législatif de contrôle des OGM en fin d'année 2002 (étiquetage, traçabilité et à venir responsabilité civile). Cela ouvre d'un côté la possibilité d'une fin du moratoire de facto établi par l'Union européenne depuis juin 1999 ; et cela resserre d'un autre côté les possibilités d'importation des produits transgéniques, dont les produits américains. Les Etats-Unis, poussés par le lobby des syndicats agricoles, restent tentés de recourir à l'arbitrage de l'OMC au risque d'attiser le conflit et de retarder les échéances d'une fin du moratoire.

Par ailleurs, cherchant à "écouler" ses surplus de maïs transgénique sous forme d'aide alimentaire sur le continent africain à nouveau menacé par la famine, les Etats-Unis rencontrent une nouvelle opposition au travers du refus de la Zambie d'accepter le piège de cette aide intéressée, en arguant à l'instar des pays européens, du principe de précaution.

Au tournant de ce dossier, le débat sur "OGM et faim dans le monde" connaît ainsi un nouveau rebondissement au moment où se précisent les perspectives de mise sur le marché d'OGM dits de "seconde génération" dans une logique de marketing (riz doré, riz sécheresse...) présentés comme des moyens de lutter contre la pénurie alimentaire.
Mais l'avènement annoncé d'OGM plus sophistiqués à visée thérapeutique amplifie de « nouvelles » interrogations sur les risques accrus de contamination des cultures conventionnelles (affaire Prodigen).

En tout état de cause le développement des biotechnologies dans le domaine alimentaire et de la santé ne peut plus court-circuiter un véritable débat public clairement institué, débat à mettre en phase avec un niveau de décision politique respectueux des perceptions et représentations citoyennes.